DÉPARTEMENT
SEINE -MARITIME
CANTON
EU
COMMUNE
EU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2026/667/AR/8.3

Le Maire de la Commune de EU,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-2 et L.2213-1,
Vu le Code de la Route,
Vu les arrêtés municipaux en vigueur,
Considérant l'organisation d'une manifestation statique sur la voie publique à caractère revendicatif pour objet « Vérifier votre inscription sur les listes électorales » par Monsieur Etienne HERIN domicilié 5 rue de la Corderie 76470 Le Tréport (Pour la France Insoumise des Villes Soeurs) le Samedi 31 octobre 2026.
Considérant que dans l'intérêt général, il appartient au Maire de prendre toutes mesures de Police, afin d'éviter et de prévenir tous accidents et d'assurer la sécurité publique.

ARRETE

Le Samedi 31 octobre 2026 de 10h00 à 17h00

Article 1 : Monsieur Etienne HERIN est autorisé à organiser une manifestation à caractère revendicatif statique avec la participation d'environ 6 personnes.

- Entre le chemin de Halage et la rue Léo Lagrange sans gêner la circulation.

Article 3 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, la Police Municipale et la Directrice Générale des Services de la Mairie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Eu, le vingt-neuf octobre deux mille vingt-six.

Robin DEVOGELAERE
Le Maire de la Ville d'Eu

MAIRIE DE LA VILLE D'EU SEINE-MARITIME

Mairie d'EU
Tél : 02.35.86.44.00
Mail : news@ville-eu.fr

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)